

Protection complète d'appareils partagée

Conditions générales pour toutes les provinces sauf le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan

En vigueur à compter du 14 octobre 2025

- Conditions générales
- Niveaux de réclamation pour les appareils

Contrat de garantie supplémentaire

Ce document constitue un contrat légal (ci-après, le « Plan »). Lorsque vous effectuez un achat, vous comprenez que vous concluez un contrat et reconnaissez que vous avez eu l'occasion de lire les conditions énoncées dans les présentes.

1. Partie obligée : La société obligée en vertu du présent Plan est Telus Communications, Inc., sise au 510 W. Georgia Street, 23rd Fl., Vancouver, Colombie-Britannique V6B 0M3 (Canada), téléphone 1 866 558-2273.

2. Définitions : Dans le présent Plan, les termes **(1) « nous », « notre »** et **« nos »** renvoient à la Partie obligée mentionnée ci-dessus; **(2) le terme « administrateur »** renvoie à Asurion Canada, Inc. (« Asurion »). L'administrateur peut être contacté au : 11 Ocean Limited Way, Moncton, Nouveau-Brunswick E1C 0H1 Canada; **(3) « TELUS »** désigne le fournisseur de services sans fil; **(4) « vous » et « votre »** désignent le titulaire du compte TELUS; **(5) « incident couvert »** désigne la panne mécanique ou électrique de l'appareil couvert (après l'expiration de la garantie d'un an du fabricant) ou sa perte, son vol ou son endommagement direct (y compris par des liquides) (à partir de la date d'inscription au programme); **(6) « appareil de remplacement »** désigne un **PRODUIT NEUF, REMIS À NEUF OU REMANUFACTURÉ, OU UN PRODUIT AYANT DES CARACTÉRISTIQUES ET DES FONCTIONNALITÉS ÉQUIVALENTES OU SIMILAIRES QUI FONCTIONNE CONFORMÉMENT AUX SPÉCIFICATIONS D'USINE DE L'APAREIL COUVERT ORIGINAL**; et **(7) « programme »** désigne le programme Protection complète d'appareils partagée décrit dans le présent Plan.

3. Accord : Vous acceptez l'ensemble des dispositions du Plan lorsque vous vous inscrivez au programme et en acquittez les frais. Nous sommes susceptibles de modifier les frais mensuels du programme ou les présentes conditions sous préavis écrit de trente (30) jours à cet effet. Ledit préavis pourra prendre la forme d'une notice d'accompagnement, d'un message imprimé sur votre facture ou d'un courrier distinct, ou vous être transmis par toute autre méthode raisonnable, à notre discrétion. En nous fournissant votre adresse électronique, ou en la fournissant à Asurion ou à TELUS, vous nous autorisez à communiquer avec vous par voie électronique. Le fait de continuer à utiliser le programme et à régler les frais après un tel préavis sera considéré comme votre consentement desdites modifications. Le programme n'est proposé qu'aux clients de TELUS. Votre participation au programme est facultative et vous pouvez annuler le Plan à tout moment. Veuillez consulter la disposition du Plan concernant l'annulation.

4. Couverture basée sur le compte : La couverture est fournie pour les appareils couverts utilisés sur les numéros de téléphone cellulaire qui : 1) sont actifs (temps de communication enregistré) sur votre compte inscrit au service de communication sans fil de Telus; et 2) ont été enregistrés pour la couverture par vous-même, comme décrit dans la section 5.a. ci-dessous. Lorsqu'un numéro de téléphone cellulaire admissible est supprimé de votre compte TELUS, la couverture prend fin immédiatement pour tout appareil couvert associé à ce numéro de téléphone cellulaire ou utilisé sur celui-ci, sauf si l'appareil couvert dispose d'une fonctionnalité multi-SIM et est également utilisé sur un autre numéro de téléphone cellulaire admissible.

5. Appareil couvert : Dans le cadre du présent Plan, le terme « appareil couvert » désigne un téléphone intelligent connecté comme suit :

- a) Vous recevrez un nombre fixe d'inscriptions en fonction du nombre de numéros de téléphone cellulaire associés à des téléphones intelligents admissibles (« numéros de téléphone cellulaire admissibles ») sur votre compte. Si votre compte comporte deux (2) ou trois (3) numéros de téléphone cellulaire admissibles, chaque inscription correspondra à l'un (1) de ces numéros de cellulaire. Si votre compte comporte entre quatre (4) et quinze (15) numéros de téléphone cellulaire admissibles, vous recevrez quatre (4) inscriptions et pourrez choisir les quatre (4) numéros de téléphone cellulaire que vous souhaitez inscrire. Le dépôt d'une réclamation sur un numéro de cellulaire spécifique enregistre ce numéro de cellulaire pour la couverture.
- b) Lorsque vous enregistrez un numéro de téléphone cellulaire admissible, l'appareil utilisé avec ce numéro devient un bien assuré, à condition que : 1) vous soyez propriétaire ou locataire de cet appareil; 2) le numéro d'identification unique de l'appareil (International Mobile Equipment Identity

[« IMEI »], le numéro de série électronique [Electronic Serial Number [« ESN »]] ou l'identifiant d'équipement mobile [Mobile Equipment ID [« MEID »]] figure dans les registres du fournisseur de services sans fil; et 3) l'utilisation du temps de communication sortant ait été enregistrée par l'appareil auprès du fournisseur de services sans fil sur votre compte après l'inscription de votre compte à la couverture. Si vous changez l'appareil utilisé sur un numéro de téléphone cellulaire enregistré, le nouvel appareil devient le bien assuré à la place de l'appareil précédent, à condition que : 1) les conditions requises ci-dessus soient remplies; et 2) l'utilisation du temps de communication ait été enregistrée sur le nouvel appareil immédiatement avant le moment de la perte. Un numéro de téléphone cellulaire enregistré restera enregistré pendant 12 mois à compter de la date de perte de la dernière réclamation couverte sur ce numéro de téléphone cellulaire enregistré.

- c) L'ajout ou la suppression de numéros de téléphone cellulaire admissibles à votre compte peut modifier le nombre total d'inscriptions disponibles et/ou de numéros de téléphone cellulaire enregistrés, vos frais mensuels ou votre adhésion à la couverture. Votre couverture sera automatiquement ajustée pour refléter le nombre de numéros de téléphone cellulaire admissibles sur votre compte.
- d) L'appareil couvert comprend un accessoire utilisé avec l'appareil couvert au moment de la perte, à savoir : une (1) batterie standard, un (1) chargeur domestique standard et une carte SIM (Subscriber Identification Module), si elle était insérée dans l'appareil sans fil au moment de la perte ou du vol.
- e) Les appareils dotés d'une fonctionnalité multi-SIM peuvent disposer de plusieurs numéros de téléphone cellulaire pour bénéficier des services de communication sans fil de TELUS sur un seul et même appareil. Si l'appareil couvert dispose d'une fonctionnalité multi-SIM et que vous utilisez plus de deux (2) numéros de téléphone cellulaire admissibles sur l'appareil couvert au moment de la perte, vous n'avez droit qu'à une (1) réparation ou un (1) remplacement pour un (1) numéro de téléphone cellulaire admissible utilisé sur l'appareil couvert au moment de la perte. La couverture d'un appareil multi-SIM utilisé sur un numéro de téléphone cellulaire admissible du compte nécessite l'enregistrement d'une carte SIM active (et du numéro de téléphone cellulaire associé) qui est active sur le numéro de téléphone cellulaire admissible couvert et qui affiche l'utilisation des données sur l'appareil immédiatement avant la perte. Si vous avez plus d'une carte SIM (et numéro de téléphone cellulaire associé) active sur le même appareil au moment de la perte, une seule carte SIM sur un appareil admissible peut être enregistrée pour la couverture et une réclamation peut être déposée pour cet appareil.

6. Ce qui est couvert : Ce Plan couvre la réparation ou le remplacement de votre appareil garanti si celui-ci subit un incident pris en charge. Si nous estimons que nous ne pouvons pas réparer votre appareil garanti comme indiqué dans le Plan, nous pourrions décider de le remplacer. L'appareil garanti pourra être réparé avec des pièces qui ne proviennent pas du fabricant d'origine si les pièces du fabricant ne sont pas disponibles. Vous n'aurez pas droit à une indemnisation en liquidités, mais nous pouvons choisir de vous verser une somme en liquidités ne dépassant pas le coût de remplacement tel que déterminé par nous, au lieu de réparer ou de remplacer le bien assuré. **REMARQUE :** Il vous incombe de sauvegarder tous les logiciels et toutes les données avant le début d'une réparation. Nous ne saurions être tenus responsables des données perdues, dont les documents, bases de données, messages, licences, contacts, mots de passe, livres, magazines, jeux, photos, vidéos, musiques ou autres logiciels ou données non standard figurant sur votre produit.

7. Durée de validité du Plan : Votre couverture commencera à la date de votre inscription au programme et se poursuivra de mois en mois jusqu'à ce qu'elle soit résiliée par vous ou par nous-mêmes. Nous pouvons décider de ne pas renouveler le programme, auquel cas nous vous adresserons un préavis de trente (30) jours à cet effet. Le programme inclut la garantie du fabricant; il ne remplace pas la garantie du fabricant, mais offre certains avantages complémentaires mentionnés à la rubrique « Définitions » pendant la durée de validité de la garantie du fabricant. À l'expiration de la garantie du fabricant, le Plan continue d'offrir certains des avantages précédemment offerts par le fabricant ainsi que les avantages complémentaires énoncés dans les conditions du programme.

8. Frais : Vous serez facturé une fois par mois sur votre facture TELUS, en fonction du nombre de numéros de téléphone cellulaire admissibles. Les frais de service, frais de non-retour, frais de réclamations non

couvertes, frais d'expédition et de restockage, et taxes applicables, ainsi que les éventuelles surtaxes et majorations réglementaires, pourront s'ajouter à votre facture ou, si nous en décidons ainsi, être collectés auprès de vous avant la fourniture de tout appareil de remplacement.

Compte avec deux numéros de téléphone cellulaire admissibles (deux inscriptions)	Compte avec trois numéros de téléphone cellulaire admissibles (trois inscriptions)	Compte avec quatre à quinze numéros de téléphone cellulaire admissibles (quatre inscriptions)
30 \$	45 \$	60 \$

9. Comment formuler une réclamation : Si votre appareil garanti subit un incident pris en charge, appelez Asurion au **1 844 574-1983** ou rendez-vous sur [asurion.com/fr-ca/claims/telus](https://www.asurion.com/fr-ca/claims/telus) pour formuler votre réclamation en ligne dans les 60 jours suivant l'incident pris en charge. **Vous devez appeler avant de procéder à une réparation; toutes les réparations et tous les remplacements doivent être autorisés à l'avance.** Les réparations et remplacements non autorisés peuvent ne pas être couverts. Une fois la demande de remplacement approuvée, vous recevrez l'appareil de remplacement par courrier dans les 10 jours ouvrables. Si vous souhaitez faire livrer l'appareil de remplacement un samedi, des frais additionnels de 20 \$ s'appliqueront. Si l'appareil de remplacement doit être expédié hors du Canada, des frais additionnels de 30 \$ s'appliqueront. Nous pourrions vous demander, à notre entière discrétion, de nous retourner l'appareil garanti afin qu'il soit inspecté par notre centre de service autorisé avant l'expédition d'un appareil de remplacement, ou nous pourrions vous demander d'acheter un appareil de remplacement ayant des caractéristiques semblables afin de pouvoir recevoir un remboursement. Nous pouvons vous demander de remplir un formulaire de facilitation de réclamation avant de recevoir un service ou de bénéficier d'un remplacement au titre du Plan. Vous pouvez également être tenu(e) de présenter une pièce d'identité avec photo émise par votre province de résidence ou le gouvernement fédéral afin de pouvoir bénéficier d'un service de réparation, ou recevoir un produit de remplacement ou un remboursement au titre du Plan.

10. Limites en matière de réclamation : En aucun cas la couverture fournie dans le cadre d'une réclamation ne peut dépasser 3 500 \$. Ce plafond s'applique séparément à chaque réclamation. Chaque compte inscrit est limité au nombre maximal de remplacements ou de réparations indiqué ci-dessous pour toute période consécutive de 12 mois, à l'exclusion des réparations d'écrans avant fissurés et des remplacements de batteries :

Niveau de couverture	Compte avec deux numéros de téléphone cellulaire admissibles (deux inscriptions)	Compte avec trois numéros de téléphone cellulaire admissibles (trois inscriptions)	Compte avec quatre à quinze numéros de téléphone cellulaire admissibles (quatre inscriptions)
Limite globale de réclamation	Quatre (4) demandes partagées	Six (6) demandes partagées	Huit (8) demandes partagées

Les réclamations seront reportées si votre compte passe à un nouveau niveau de plan. Si votre compte passe à un nouveau niveau de couverture parce que des numéros de téléphone cellulaire admissibles ont été supprimés de votre compte et que le nombre de réclamations partagées sur votre compte est égal ou supérieur à la limite de réclamations applicable au nouveau niveau de couverture, alors la limite est épuisée. Lorsque la limite globale sera atteinte, la couverture cessera immédiatement et nous aviserezons l'assuré que sa couverture a expiré et qu'aucuns frais mensuels ne seront dus.

11. Frais de service de réclamation : Vous devrez régler des frais de service de réclamation non remboursables, et les taxes applicables, pour chaque réparation ou remplacement agréé avant de bénéficier du service sachant que les frais de service ne réduiront pas la Limite de réclamation. Le montant des frais de service est calculé en fonction de la catégorie de l'appareil garanti faisant l'objet de la réclamation comme indiqué dans le barème figurant ci-dessous. Veuillez vous reporter au site [asurion.com/fr-ca/claims/koodo](https://www.asurion.com/fr-ca/claims/koodo)

pour connaître les frais de service de réclamation s'appliquant à votre appareil et pour savoir s'il peut bénéficier d'une réparation.

Catégories d'appareil	Appareil de remplacement	Réparation d'écrans brisés (seulement pour les appareils admissibles)*	Toutes les autres réparations (seulement pour les appareils admissibles)	Remplacement de batteries (seulement pour les appareils admissibles)
Catégorie 1	25 \$	Non disponible	Non disponible	0 \$
Catégorie 2	100 \$	39 \$	50 \$	0 \$
Catégorie 3	130 \$	39 \$	80 \$	0 \$
Catégorie 4	200 \$	39 \$	100 \$	0 \$
Catégorie 5	250 \$	39 \$	130 \$	0 \$
Catégorie 6	400 \$	39 \$	200 \$	0 \$
Catégorie 7	650 \$	39 \$	325 \$	0 \$

*Pour les téléphones pliables admissibles, la réparation de l'écran brisé est offerte pour l'écran externe frontal seulement. La réparation de l'écran interne et/ou du verre à l'arrière du téléphone tombent dans la catégorie « Toutes les autres réparations » (des frais de service de réclamation « Toutes les autres réparations » s'appliquent).

12. Retour d'un appareil remplacé/frais de non-retour : L'appareil garanti dont le remplacement a été agréé doit nous être retourné. Vous devrez nous retourner l'appareil garanti faisant l'objet de la réclamation à nos frais dans les trente (30) jours, dans l'emballage de retour que nous vous fournirons. Vous devrez nous retourner l'appareil garanti selon nos instructions, notamment en prenant soin de déverrouiller l'appareil garanti, sous peine d'avoir à régler des frais de non-retour de l'appareil pouvant aller jusqu'à 1 500 \$. POUR ÉVITER CELA, IL VOUS SUFFIT DE RETOURNER L'APPAREIL GARANTI COMME INDIQUÉ. Si vous retournez un appareil qui n'est pas l'appareil garanti, des frais d'expédition et de restockage de 15 \$ pourront vous être facturés.

13. Transférabilité : Ce programme ne peut être transféré.

14. Responsabilités du fabricant : Les pièces et les services couverts pendant la période de garantie du fabricant relèvent de l'entière responsabilité du fabricant.

15. Le programme ne couvre pas :

- les dommages accessoires ou indirects;
- les défaillances causées par une catastrophe naturelle, un incendie, une inondation, une explosion, une guerre, un acte de terrorisme, une grève, un embargo, un acte du gouvernement, un acte de l'autorité militaire ou des intempéries;
- l'abus, la mauvaise utilisation, les dommages intentionnels, l'installation incorrecte ou la négligence du fait du client;
- les incidents couverts préexistants touchant l'appareil garanti et survenus avant le moment où il a été établi qu'il s'agit d'un appareil garanti;
- les changements ou améliorations chromatiques, de texture, de finition, d'expansion, de contraction ou tout dommage à l'aspect esthétique de l'appareil garanti, quelle qu'en soit la cause, y compris, mais sans s'y limiter, les rayures et les marques, qui n'affectent pas la fonction mécanique ou électrique de l'appareil garanti.

En outre, l'appareil garanti n'inclut pas les éléments suivants qui ne sont pas couverts par le programme :

- les appareils de contrebande ou les biens faisant l'objet d'un transport ou d'un commerce illicite;
- les biens qui vous sont acheminés par toute personne autre que nous;
- les chargeurs de batterie (un chargeur standard sera fourni avec l'appareil de remplacement dans le cadre des réclamations approuvées visant le remplacement de l'appareil garanti si le chargeur est également défectueux);
- tout accessoire (sauf indication contraire à l'égard des batteries standard, des chargeurs de batterie standard et de la carte SIM), y compris, mais sans s'y limiter, les plaques frontales en couleur, les données personnalisées ou les logiciels personnalisés, tels que les gestionnaires de renseignements personnels (GRP), les sonneries, les jeux ou les écrans de veille;

- e) les modifications, altérations ou réparations non autorisées, y compris l'utilisation de pièces tierces non fournies ou non certifiées par le fabricant;
- f) les appareils garantis auxquels il manque une ou plusieurs pièces.

16. Annulation : Le Plan est proposé sur une base mensuelle et peut être annulé par vous à tout moment, pour une raison quelconque. Vous pouvez annuler en appelant Kodo au **1 866 995-6636**, en vous rendant dans une boutique Kodo ou en accédant à votre compte libre-service en ligne. Nous sommes susceptibles d'annuler votre garantie dans les cas suivants : si vous avez enregistré un appareil non admissible, si nous ne recevons pas votre paiement des frais de service mensuels, si vous atteignez votre limite de réclamations ou si vous ne remplissez pas l'une quelconque des obligations vous incombant en vertu du Plan. Si vous vous inscrivez dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador et que nous annulons le Plan, nous vous donnerons un préavis écrit d'au moins 60 jours à cet effet. Dans toutes les autres provinces, nous vous informerons de l'annulation en vous donnant un préavis de 30 jours. L'avis expliquera les raisons de l'annulation et sa date d'entrée en vigueur. Si vous avez souscrit le Plan au Nouveau-Brunswick, en cas d'annulation (a) dans les 20 premiers jours de votre souscription, nous vous rembourserons la totalité des frais mensuels acquittés, déduction faite des éventuelles réclamations honorées, ou (b) après les 20 premiers jours de votre souscription, nous vous rembourserons les frais mensuels acquittés et non utilisés au prorata du nombre de jours, déduction faite des éventuelles réclamations honorées. Dans toutes les autres provinces, en cas d'annulation du plan, nous vous rembourserons les frais mensuels acquittés et non utilisés au prorata du nombre de jours restant, déduction faite des éventuelles réclamations honorées. Nous cesserons alors tout prélèvement des frais mensuels.

DEVICE SCHEDULE / PROGRAMME RELATIF AUX APPAREILS

Partial list of eligible smartphones as of 7 October 2025. This list may be changed from time to time. For a complete list, or to see the service fee/deductible for a specific device, go to asurion.com/claims/telus or asurion.com/claims/koodo.

Liste partielle des appareils admissibles en date du 7 octobre 2025. Cette liste peut être modifiée de temps à autre. Pour obtenir une liste complète ou pour consulter les frais de service/la franchise d'un appareil en particulier, visitez le site asurion.com/fr-ca/claims/telus ou asurion.com/fr-ca/claims/koodo.

Bring Your Own Device: When you bring your own device and activate service with it on the TELUS/Koodo network, it may be eligible for enrolment in device protection. If the device make/model is currently or was previously sold by TELUS/Koodo, the applicable service fees/deductibles for that specific make/model tier apply for all approved claims. For a device make/model that has never been sold by TELUS/Koodo, the service fee/deductible and monthly fee for Device Tier 2 applies. Replacement options will vary.

Apportez votre propre appareil : Lorsque vous apportez votre propre appareil et activez le service avec celui-ci sur le réseau TELUS/Koodo, il peut être admissible à l'inscription à la protection des appareils. Si la marque ou le modèle de l'appareil sont actuellement vendus par TELUS/Koodo ou l'ont déjà été, les frais de service ou la franchise applicables pour ce niveau de marque ou de modèle spécifique s'appliquent à toutes les réclamations approuvées. Pour une marque ou un modèle d'appareil qui n'ont jamais été vendus par TELUS/Koodo, les frais de service ou la franchise et les frais mensuels pour les appareils de niveau 2 s'appliquent. Les options de remplacement varient.

Device Tier Catégorie d'appareil	Sample of Devices Échantillon d'appareil
Tier 1 Catégorie 1	LG: K4 (2016), X Power 2; Motorola: G Pure (32GB), Moto G Play 2024 (64GB), Moto G Power 2021 (64GB); Samsung Galaxy: A03s (32GB), A21 (32GB); TCL: 10L (64GB); ZTE: Blade A7P (32GB), Cymbal 2 (8GB), Nubia A75 (32GB)
Tier 2 Catégorie 2	LG: K41S (32GB), X Power 3 (16GB, 32GB); Motorola: Moto G 5G 2023 (128GB), Moto G 5G 2024 (128GB), Moto G Fast (32GB), Moto G Power 2022 (64GB); Samsung Galaxy: A12 (32GB), A13 (64GB), A14 5G (64GB), A20 (32GB), J3 2018 (16GB), J3 2018 (16GB); Sonim: XP3 (8GB); Bring Your Own Device: a make/model not previously sold by TELUS/Koodo; Apportez votre propre appareil : une marque/un modèle non vendu auparavant par TELUS/Koodo
Tier 3 Catégorie 3	Huawei: P30 Lite (128GB); LG: Q Stylo Plus, Q6 Platinum; Motorola: Moto G 5G (64GB); Samsung Galaxy: A32 5G (64GB), A5 2017, A50 (64GB); TCL: 20S (128GB), 30 5G (128GB)
Tier 4 Catégorie 4	Apple iPhone: 8 (64GB), 11 (64GB), 12 Mini (64GB), 13 Mini (128 GB), SE 2020 (64GB, 128GB), SE 2022 (64GB, 128GB, 256GB), XR (64GB); BlackBerry: Key2; Google Pixel: 5 (128GB), 6 (128GB), 3A XL (64GB), 3A (64GB), 4A (128GB), 4A 5G (128GB), 6A 5G (128GB), 7 5G (128GB), 7A 5G (128GB), 8A 5G (128GB); Huawei: P20 (128GB), P20 Pro (128GB), P30 (128GB); LG: G6, G7 One (32GB), G7 ThinQ (64GB), Velvet 5G (128GB); Motorola: Edge 2023 5G (256GB), Edge 2024 5G (256GB), Moto G Stylus 5G 2022 (128GB), One 5G Ace (128GB), One Hyper (128GB); Samsung Galaxy: A35 5G (128GB), A51 (64GB), A52 5G (128GB), A53 5G (128GB), A70 (128GB), A71 (128GB), A8 2018, S9 (64GB); Sonim: XP10 5G (128GB), XP8; TCL: 10 Pro (128GB), 20 Pro 5G (256GB)
Tier 5 Catégorie 5	Apple iPhone: 11 (128GB), 12 (64GB, 128GB), 13 (128GB, 256GB), 14 (128GB, 256GB), 15 (128GB, 256GB), 13 Mini (256GB, 512GB), 14 Plus (128GB), 15 Plus (128GB), 8 Plus (64GB), X (64GB), XR (128GB); Google Pixel: 2 (64GB, 128GB), 3 (64GB), 4 (64GB), 8 (128GB, 256GB), 2 XL (64GB, 128GB), 3XL (64GB), 6 Pro (128GB), 7 Pro 5G (128GB), 8 5G (128GB, 256GB); Huawei: Mate 20 Pro (128GB), P30 Pro (128GB); LG: G8X ThinQ (128GB), V30; Motorola: Moto Edge 2022 (256GB); Samsung Galaxy: Note 8, Note 9 (128GB), S10 (128GB), S20 5G (128GB), S20 FE 5G (128GB), S21 5G (128GB), S21 FE 5G (128GB, 256GB), S22 5G (128GB), S23 5G (128GB), S23 FE 5G (128GB), S24 5G (128GB), S8 (64GB), S8 Plus (64GB), S9 Plus (64GB)
Tier 6 Catégorie 6	Apple iPhone: 13 (512GB), 14 (512GB), 15 (512GB), 11 Pro (64GB, 256GB), 11 Pro Max (64GB, 256GB), 12 Pro (128GB, 256GB, 512GB), 12 Pro Max (128GB, 256GB, 512GB), 13 Pro (128GB, 256GB, 512GB, 1TB), 13 Pro Max (128GB, 256GB, 512GB, 1TB), 14 Plus (256GB, 512GB), 14 Pro (128GB, 256GB, 512GB, 1TB), 14 Pro Max (128GB, 256GB, 512GB, 1TB), 15 Plus (256GB, 512GB), 15 Pro (128GB, 256GB, 512GB, 1TB), 15 Pro Max (256GB, 512GB, 1TB), XS (64GB, 256GB), XS Max (64GB, 256GB); Google Pixel: 8 Pro 5G (128GB, 256GB, 512GB); Motorola: Razr Plus 2024 5G (256GB), Razr Plus 5G (256GB); Samsung: Z Flip 5 5G (256GB, 512GB); Samsung Galaxy: Note 10 Plus (256GB), Note 20 5G (128GB), Note 20 Ultra 5G (128GB), Note 20 Ultra (128GB), S10 (512GB), S10 Plus (128GB), S20 Plus 5G (128GB), S20 Ultra 5G (128GB), S21 Plus 5G (128GB), S21 Ultra (128GB, 256GB, 512GB), S22 Plus 5G (128GB, 256GB, 512GB), S23 5G (256GB), S23 Plus 5G (256GB, 512GB), S23 Ultra 5G (256GB, 512GB), S24 5G (256GB), S24 Plus 5G (256GB, 512GB), S24 Ultra 5G (256GB, 512GB), Z Flip 3 5G (128GB, 256GB), Z Flip 4 5G (128GB, 256GB, 512GB), Z Flip 6 5G (256GB, 512GB)
Tier 7 Catégorie 7	Samsung Galaxy: Z Fold 3 5G (256GB, 512GB), Z Fold 4 5G (256GB, 512GB), Z Fold 5 5G (256GB, 512GB), Z Fold 6 5G (256GB, 512GB)